

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 12

Artikel: Les épicéas de la Rolaz
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'aimer la Belgique, et les Belges . . . , pourquoi aussi il y a, à Ouchy, tout près du bleu lac Léman, le monument de l'amitié belgo-suisse. Ne l'oublions jamais !

F. Aubert.

Les épicéas de la Rolaz.

Sans doute, les individus d'une même essence forestière, à la plaine et à la montagne, offrent à l'ordinaire des dissemblances plus ou moins marquées, qui sont le fait de la diversité des conditions biologiques auxquelles ils sont soumis. Mais à la montagne, par exemple, à une altitude déterminée, dans une localité de vaste surface, au relief régulier sans accidents de terrain, constituée par un sol et un sous-sol de composition constante, soumise aux mêmes influences atmosphériques, est-ce que les représentants d'une même espèce, disons l'épicéa, ne devraient pas, dans leur généralité, offrir la même physiologie, le même mode de croissance, excepté, bien entendu, ceux qui dans le cours de leur existence ont été victimes d'accidents mutilatoires et se sont dès lors composé un habitus particulier ? Il n'en est rien, car dès que l'on voyage à travers telle ou telle forêt présentant les conditions d'unité et de régularité qui viennent d'être précisées, on se rend bien vite compte que les divers épicéas, membres de l'association, diffèrent sensiblement les uns des autres. On ne s'attendra cependant pas à rencontrer, au sein d'un massif, des sujets à branches longues et largement étalées comme ceux qui peuplent, à l'état dispersé, les pâturages et que la voix populaire appelle « gogants », « achottes » ou « assottes ». La croissance en massif comporte toujours un rétrécissement et un étalement convenable du branchage, de façon que l'arbre jouisse du maximum de lumière possible et que ses voisins soient à même de profiter des mêmes conditions. Mais tout en observant cette particularité, on s'aperçoit bien vite qu'il règne, quant à la forme, une extrême diversité entre les habitants d'une même forêt et placés dans les mêmes conditions. En théorie, ils devraient être semblables, construits sur le même modèle, mais en réalité il n'en est rien.

C'est que l'espèce épicéa (*Picea excelsa*), comme bien d'autres, n'est pas *une* et qu'elle présente de nombreuses variétés et mutations naturelles à caractères héréditaires — abstraction faite des formes d'origine artificielle — épicéas en candélabre à croissance rabougrie causée par l'abrutissement, etc. D'après Schröter (Bull. Soc. bot. suisse, vol. 42, fasc. 2), la *variété* se compose de la somme des individus qui diffèrent des autres individus de la même espèce par plusieurs caractères héréditaires; qui apparaissent en grand nombre, et volontiers côte à côte, à la surface d'un territoire donné et sont reliés avec les représentants d'autres variétés de la même espèce par des formes de passage de nature non hybride. Tandis que sous le nom de *mutation*, on doit entendre la somme des individus qui diffèrent des autres re-

présentants de l'espèce par des caractères transmissibles, mais qui, dans le domaine occupé par le type normal, n'apparaissent qu'en un petit nombre de pieds, souvent très éloignés les uns des autres et, dans la règle, ne donnent pas naissance à des formes de passage aboutissant au type normal.

Quand on observe, comme j'ai pu le faire au milieu d'une grande forêt, deux épicéas voisins, se touchant presque, exposés à la lumière venant du sud, de même hauteur (environ 15 m), de même diamètre : 40—45 cm, et que l'on constate que l'un a les rameaux étalés descendants, réalisant une cime de 6—7 m de diamètre; que l'autre montre des branches régulièrement descendantes appliquées contre le tronc, formant une cime dont le diamètre n'atteint pas 2 m, on acquiert aussitôt la conviction que ce second individu, dont la silhouette rappelle assez exactement celle d'un ciergé et que à cause de cela, je nommerai épicéa *ciergiforme*, constitue une variation bien caractérisée, d'origine interne et que l'on serait tenté d'incorporer à la mutation *pendula*, épicéa pleureur de Schröter. Mais il ne s'agit nullement d'une mutation, variation dont la définition a été citée plus haut, car ces sujets à branches appliquées contre le tronc sont nombreux dans les forêts du Jura, à 1300 m et au-dessus. On ne saurait les considérer non plus comme des formes adaptées au climat, des individus dont les rameaux se seraient peu à peu appliqués contre le tronc, à cause de la charge des neiges hivernales se succédant année après année. S'il en était ainsi, tous les épicéas de même taille, vivant dans les mêmes conditions et ayant à supporter en hiver les mêmes charges de neige, devraient présenter la même et définitive déformation. Or il n'en est rien, puisque de deux pieds voisins, l'un est normal, l'autre ciergiforme. Aussi les épicéas caractérisés tels appartiennent-ils sans conteste à une *variété* bien déterminée, issue de la puissance de variation de l'espèce. Appelons-la tout simplement *ciergiforme*.

Au Risoux, on observe de nombreux individus appartenant à cette variété ou s'en rapprochant et vivant côte à côte avec des sujets normaux; mais c'est dans la forêt de la Rolaz qu'ils sont relativement les plus nombreux. Voyons donc d'un peu près, comment les choses s'y présentent.

Le territoire occupé par la *forêt de la Rolaz* constitue un plateau plus ou moins mamelonné, exposé dans sa plus grande partie vers le sud-est et le sud et qui s'étend de la route du Marchairuz (au-dessus du Brassus, Vallée de Joux) vers le sud-ouest, sur une longueur de 3 km environ; sa largeur maximum est 1,5 km, minimum 350-400 m. L'altitude varie entre 1330 et 1370 m et sa superficie peut être estimée à 230—250 ha. Du point de vue géologique, le terrain se rattache au kimeridgien supérieur. — Elle est propriété de plusieurs communes.

Quant au boisement, il est formé essentiellement d'épicéas; les sapins, les hêtres surtout sont peu nombreux, ainsi que les érables et sorbiers. La rareté du hêtre étonne quelque peu, car rien, ni l'altitude,

ni l'exposition, ne s'oppose à son existence. Bien d'autres forêts, situées dans des conditions identiques, comme le Risoux, possèdent le hêtre en abondance. Probablement, a-t-il été victime de coupes anciennes opérées dans le but de fabriquer du charbon ou de la potasse, matière première utilisée jadis pour l'obtention du « verre forestier ». (J'ai repéré les emplacements de deux anciens fours à charbon, en pleine forêt.) La taille des épicéas reste bien en arrière de celle de leurs congénères du Risoux et rares sont les arbres dont le diamètre dépasse 50 cm. Comme au Risoux, la couche de terre végétale est peu profonde et le sous-sol pierreux; aussi la croissance des arbres est-elle lente. Ainsi une souche de 35 cm de diamètre accuse cent vingt ans d'âge. Le sol, souvent lapiaisé, est habillé de myrtilles, de mousses donnant parfois asile à la délicate orchidée qui s'appelle *listère cordée*, d'herbes feuillues, parfois aussi de gazon. De rares pieds de *rhododendron ferrugineux* s'observent aussi dans le bois de la Rolaz, d'habitude sur les débris très décomposés de vieilles souches qui constituent une terre dépourvue de calcaire.

D'après Schröter et en se basant sur la forme et la dentelure des écailles des cônes de l'épicéa, il est possible de distinguer dans l'espèce quatre variétés principales. Chez la variété *obovata*, les écailles sont largement arrondies et à bord entier. La var. *fennica*, ou *medioxima*, présente des écailles également arrondies, mais toujours finement dentées au bord extérieur. L'une et l'autre appartiennent surtout aux forêts de l'Asie, du nord et de l'est de l'Europe. La var. *europaea*, caractérisée par des écailles atténuées en avant, à bord échancré, est très répandue en Europe centrale. Enfin la var. *acuminata*, reconnaissable à des écailles terminées brusquement en une longue pointe échancrée, recourbée et ondulée. La seconde de ces variétés s'observe de temps à autre dans les forêts du Jura, au-dessus de 1250 m. A la Rolaz, j'ai rencontré quelques cônes lui appartenant.

Ce qui donne à la forêt de la Rolaz une physionomie particulière, c'est l'abondance des épicéas dont les rameaux sont plus ou moins tombants et appliqués contre le tronc, apparaissant en mélange avec des individus à ramification étalée d'une manière normale. De ce fait, toute personne non prévenue qui circule à travers ce bois ténébreux, se convainc immédiatement. Et parmi tous ces spécimens, assez fréquents sont ceux qui incarnent le type ciérgiforme et appartiennent ainsi à la variété d'épicéa qualifiée telle, dont il a été question plus haut (voir photo). Chez la plupart, cependant, les branches les plus élevées de la cime demeurent assez horizontales. Ces ciérgiformes, on les voit soit au contact immédiat d'individus normaux, soit à l'état isolé. Ainsi, au centre d'une petite clairière de 20—25 m de diamètre, on aperçoit un de ces spécimens de 50 cm de diamètre, de 20 m de hauteur environ, dont les branches sont régulièrement appliquées contre le fût jusqu'à terre, réalisant une cime large de 2,50 m environ. Un autre, situé dans des conditions à peu près identiques, dégagé vers

le sud-ouest sur une distance de quelque 25—30 m, offre une silhouette plus cierge encore, puisque le diamètre de la cime ne dépasse pas 2 m (fig. 1). Le voisinage immédiat de deux épicéas, l'un ciergeforme, l'autre normal, ne constitue pas un exemple unique. Dans mes pérégrinations à travers le massif, j'ai constaté le fait plusieurs fois.

Bien entendu, à côté des individus normaux à rameaux étalés et des ciergeformes, la forêt comprend tous les intermédiaires possibles, car depuis des temps fort lointains, les deux types se sont croisés réciproquement et ont donné naissance à toute la série des formes de passage.

Voyons maintenant les jeunes pieds, issus, on ne saurait en douter, des adultes qui les dominent. Quelque part, j'ai observé deux individus de même taille ou à peu près, savoir hauts de 5—6 m, dégagés du côté de la lumière et distants de quelques mètres. Chez l'un, le branchage est manifestement descendant, chez l'autre étalé. Mais d'une manière générale, partout dans la forêt où l'on note la présence d'un rajeunissement vigoureux, les jeunes pieds hauts de 2—4 m offrent une ramification étalée. On ne saurait admettre qu'ils soient exclusivement les descendants d'épicéas du type normal et il faut croire que la variation qui aboutit au type ciergeforme ne se manifeste que tardivement, quand l'arbre a atteint un certain âge et une certaine taille. Il serait intéressant, pour un établissement sylvicole, qui a le temps devant lui, de soumettre à une observation de longue durée, de jeunes individus issus de graines provenant d'une manière sûre d'arbres appartenant à la variété ciergeforme. Evidemment, du point de vue sylvicole proprement dit, des observations de ce genre n'ont peut-être pas grande valeur, car sans doute la matière ligneuse commerciale des diverses variétés d'épicéa, croissant sur le même terrain et dans des conditions d'existences identiques, doit être la même. Mais du point de vue génétique, c'est-à-dire de l'étude des caractères d'hérédité, il en va autrement.

En résumé, la forêt de la Rolaz est caractérisée par la présence d'un nombre important d'épicéas, dont les branches prennent nettement la direction de la verticale et s'appliquent contre le fût. Tous ensemble, ils constituent non une mutation, mais une variété déterminée de l'espèce, qualifiable de ciergeforme. A côté d'individus normaux à branchage étalé, on note la présence d'une foule d'individus présentant tous les intermédiaires possibles entre le type normal et le type ciergeforme; ceux-ci constituent la plus grande partie du boisement.

Sam. Aubert.

Après la grêle.

Les participants à la tournée du 21 juin 1935 de la « Société vaudoise de sylviculture » dans la forêt de *Ripaille*, près de Thonon, apprendront avec peine que, le 1^{er} juillet, l'intéressante chênaie qu'ils